



Participation à une activité de loisirs

Les salariés ayant un an de présence continue dans l'entreprise, peuvent bénéficier d'une participation financière à hauteur de 152 euros, pour un abonnement sportif ou artistique annuel en année civile (01/01 au 31/12)

→ Soit la participation est versée directement au club sportif ou association.
Le salarié s'acquitte uniquement du différentiel qu'il versera à l'organisme concerné.

→ Soit la participation est remboursée au salarié ayant déjà payé l'intégralité de son abonnement.

La prise en charge par le CSE, s'effectuera sur présentation :

- **d'une facture nominative et de la licence sportive en cas de sport à licence.**
- **d'une facture nominative et du contrat annuel en cas d'inscription en salle de sport**

Merci de compléter le RIB destiné au virement de la participation.

(L'envoi de ce document dûment complété est indispensable pour instruction de la demande)

Organisme bancaire :

Titulaire du compte :

IBAN :

BIC :

Secrétaire : Pierre Vincenti
Trésorière : Pauline Viola

Secrétaire adjoint : Dominique Nacer
Trésorière adjointe : Dominique Alessandri

Tel : 04 95 29 05 74 / 04 95 29 07 61

Email : cse@aircorsica.com

Comité Social Economique Air Corsica – Aéroport Napoléon Bonaparte – BP 505 – 20186 Ajaccio cedex 2